

**Délibération n°240011**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Etaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

**Absents** : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 02/04/2024      **Date d’Affichage** : le 02/04/2024  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 11/04/2024

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 16	<b>Vote pour</b> : 19
<b>Votants</b> : 19	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération :**

**DEMISSION D’UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEILLER**

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Céline TAFELSKI, élue sur la liste « Ensemble pour le Séquestre » (groupe d’opposition), a présenté par courrier reçu en mairie le 11 mars 2024, sa démission de son mandat de conseillère municipale.*

*Monsieur le Préfet du Tarn a été informé de cette démission en application de l’article L.2121-4 du CGCT.*

*Pour les communes de plus de 1000 habitants, la cessation définitive des fonctions de conseiller municipal en cours de mandature, a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu’aucun texte législatif ou réglementaire n’exige que ce dernier ne soit préalablement installé, ni n’accepte d’exercer le mandat. Le mandat du conseiller municipal suivant de la liste débute donc dès la vacance du siège.*

*Madame Sabrina PAULET a donc été appelée à remplacer Madame Céline TAFELSKI au sein du Conseil Municipal. Le tableau du Conseil municipal a été mis à jour et transmis en Préfecture.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE** de l’installation de Madame Sabrina PAULET en qualité de conseillère municipale.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,**  
**Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,**  
**Stéphanie ALVERNHE**